CLIENT:

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL (SHDM)

PLANS DE STRUCTURE :

PHASE 1 : TRAVAUX EXTÉRIEURS

3263 AV. VAN HORNE , MONTRÉAL

LISTE DES PLANS

SA PAGE DE COUVERTURE ET DEVIS STRUCTURE

S01 PLANS DE FONDATION ET SOUS-SOL

S02 PLANS DE R-D-C ET 2E ETAGE

S03 COUPES DE FONDATION

TELAR
Génie-Conseil en Bâtiment

5825 RUE SHERBROOKE EST,
BUREAU 04
MONTRÉAL, QC H1N 1B3
TÉL.(514) 880-1592
COURRIEL: INFO@TELARCO.COM
WWW.TELARCO.COM

GÉNÉRALITÉS

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC 2015-CHAPITRE 1, BÂTIMENT, ET LE CODE NATIONAL DU CANADA 2015.

L'ENTREPRENEUR EST ENTIÉREMENT RESPONSABLE DES DIMENSIONS. IL DOIT LES VÉRIFIER ET AVISER L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE DE TOUTE OMISSION OU NON CONCORDANCE.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA COORDINATION DES TRAVAUX DES SOUS-TRAITANTS.

LA RÉALISATION DU PROJET DOIT SE FAIRE STRICTEMENT AVEC DES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION.

AUCUNE COTE NE DOIT ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

IL EST DÉFENDU DE DÉPASSER LES CHARGES SPÉCIFIÉ SUR LES PLANS LORS DE LA RÉALISATION DU PROJET.

BÉTON

TOUS LES OUVRAGES DE BÉTON ARMÉ DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CSA-A23.3-04 ET L'EXÉCUTION DE TOUS LES TRAVAUX DE BÉTONNAGE DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES CSA-A23.1-94 ET A23.2-94.

PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES DU BÉTON

LES PROPRIÉTÉS REQUISES DU BÉTON POUR TOUS LES OUVRAGES DE BÉTON ARMÉ SONT LES SUIVANTES :

-RAPPORT EAU/ CIMENT CONFORME À LA NORME CSA-A23.3-94

-AFFAISSEMENT 80+/-30MM.

-DIAMÈTRE DU PLUS GROS GRANULAT : 20MM.

-TOUT BÉTON EXPOSÉ AUX INTEMPÉRIES DOIT CONTENIR 5 À 8% D'AIR ENTRAÎNÉ.

-LA CURE ET LE MÛRISSEMENT DU BÉTON DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS EN CONFORMITÉ AVEC LA NORME CSA-A23.1-94, EN PRENANT SOIN D'UTILISER DES PRODUITS COMPATIBLES AVEC LES FINIS PRÉVUS AUX PLANS D'ARCHITECTURE.

-LA RÉSISTANCE DU BÉTON À LA COMPRESSION APRÈS 28 JOURS ET L'AFFAISSEMENT SONT PRÉSENTÉS DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS :

OUVRAGE DE BÉTON ARMÉ	RÉSISTANCE (MPA)	AFFAISSEMENT
EMPATTEMENT EN BÉTON	25	
BÉTON PROJETÉ	30	

ACIER D'ARMATURE

LES TRAVAUX D'ARMATURE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES CSA-A23.1-04, CSA-A23.2-04 ET CSA-A23.3-04.

L'ACIER D'ARMATURE DOIT ÊTRE EN ACIER CRÉNELÉ ET CONFORME À LA NORME CSA-G30.18-92, NUANCE 400R.

LE DÉTAILLAGE DE L'ACIER D'ARMATURE DOIT ÊTRE EFFECTUÉ EN CONFORMITÉ AVEC LE MANUEL DES NORMES RECOMMANDÉES DE L'INSTITUT D'ACIER D'ARMATURE DU CANADA.

POSER L'ARMATURE DE FAÇON À CE QUE LES RECOUVREMENTS RESPECTENT CEUX SPÉCIFIÉS DANS LA NORMES A23.3-04.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, NE PAS PLIER LES BARRES D'ARMATURE AU CHANTIER.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, AUCUNE BARRES D'ARMATURE NE PEUT ÊTRE COUPÉE AU CHANTIER.

FOURNIR UNE QUANTITÉ SUFFISANTE DE CHAISES ET DE BARRES D'ATTACHE POUR L'INSTALLATION DU LIT SUPÉRIEUR.

ÉTAIEMENT ET COFFRAGE

LES TRAVAUX DE COFFRAGES DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES NORMES CSA-A23.04 ET CSA-A23.3-04.

LA CONCEPTION DES COFFRAGES, DES SYSTÈMES D'ÉTAIEMENT, DE L'ÉRECTION DE SES COFFRAGES ET SYSTÈMES SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, UNE FOIS LA COULÉE DE BÉTON TERMINÉE, LAISSER LES COFFRAGES EN PLACE PENDANT LES PÉRIODES DE TEMPS MINIMALES ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS.
SEMELLES : 2 JOURS

BOIS

LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LA CHARPENTE DE BOIS DOIVENT ÊTRE CONFORME À LA DERNIÈRE ÉDITION DU CODE.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUT LE BOIS DOIT AVOIR UN POURCENTAGE D'HUMIDITÉ MOYEN DE 15% MAIS SANS JAMAIS ÊTRE SUPÉRIEUR À 19% (ESTAMPILLÉ R-SEC OU S-DRY). LES CONDITIONS D'ENTREPOSAGE DOIVENT ÊTRE SUFFISANTES POUR CONSERVER LE DEGRÉ D'HUMIDITÉ DU BOIS À MOINS DE 19%, ET CE, EN TOUT TEMPS.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUT LE BOIS DOIVENT ÊTRE DE L'ESSENCE SPF (PIN, SAPIN, ÉPINETTE) ET DE QUALITÉ NO.1 OU 2 SAUF OÙ INDIQUÉ AUTREMENT. TOUT LE BOIS DOIT ÊTRE ESTAMPILLÉ DE FAÇON À ÊTRE IDENTIFIÉ FACILEMENT.

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR TOUTES LES PIÈCES D'ATTACHE (CLOUS, VIS, TIRE-FONDS, PLAQUES, ÉTRIERS, ETC.) À L'ÉRECTION DE LA CHARPENTE. L'INSTALLATION DE CES PIÈCES DOIT ÊTRE EFFECTUÉE EN CONFORMITÉ AVEC LA DERNIÈRE ÉDITION DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT ET DE LA NORME CAN/CSA-086.1.01. LES ÉTRIERS DOIVENT ÊTRE CONÇUS EN FONCTION DES CHARGES QUI LEUR SERONT APPLIQUÉES.

L'INSTALLATION DES POUTRES, POTEAUX, ETC. MICROLLAM, PARALLAM, ETC. DOIT ÊTRE EFFECTUÉE EN CONFORMITÉ AVEC LES SPÉCIFICATIONS (CLOUAGE, SUPPORT LATÉRAL, APPUIS, ETC.) DU FABRICANT.

ACIER DE CHARPENTE

LES TRAVAUX DE CHARPENTE MÉTALLIQUE (FABRICATION ET ÉRECTION) DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LA NORME CSA-S16-01.

LES TRAVAUX DE SOUDURE DOIVENT ÊTRE CONFORMES Â LA NORME ACNOR W47. LES SOUDURES DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉES CONFORMÉMENT SELON LA NORME ACNOR W59 PAR DES SOUDEURS ACCRÉDITÉS PAR LE BUREAU CANADIEN DE SOUDURE.

LES PROFILÉS W ET HSS DOIVENT ÊTRE CONFORMES À CAN/CSA-G40.20-04/G40.21-04, 350W.

LES PROFILÉ EN C, CORNIÈRES, PLAQUES ET ACCESSOIRES DOIVENT ÊTRE CONFORME À LA NORME CAN/CSA-G40.20-04/G40.21-04, 350W.

LES BOULONS, ÉCROUS ET RONDELLES DOIVENT ÊTRE CONFORME À LA NORME ASTM A325.

LES BOULONS D'ANCRAGE DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CAN/CSA-G40.21-04, 300W (S.I.C.).

TOUTES LES COMPOSANTES STRUCTURALES DE LA CHARPENTE MÉTALLIQUE DOIVENT ÊTRE DES PROFILÉS NEUFS.

LES PIÈCES D'ASSEMBLAGES DOIVENT ÊTRE CENTRÉES SUR LES POUTRES ET COLONNES À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE SUR LES DESSINS DE STRUCTURE.

TOUS LES PRODUITS, TELS QUE LE TYPE DE BÉTON DE RÉPARATION, DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS PAR L'ENTREPRENEUR ET APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR.

TELAR
Génie-Conseil en Bâtiment

5825 RUE SHERBROOKE EST,
BUREAU 04
MONTRÉAL, QC H1N 1B3
TÉL.(514) 880-1592
COURRIEL: INFO@TELARCO.COM
WWW.TELARCO.COM

INGÉNIEUR - ENGINEER
Ali Asghar Gorji
145825
AAGorji

TITRE DU PROJET :

PHASE 1 : TRAVAUX EXTÉRIEURS
3263 AV. VAN HORNE , MONTRÉAL

CLIENT :

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL (SHDM)

DESSINÉ PAR : HOSSEIN G.

PRÉPARÉ PAR : ALI A. GORJI

APPROUVÉ PAR : ALI A. GORJI

NUMERO PROJET : 280424-JM01

EMIS POUR :

No.	JJ-MM-AA	DESCRIPTION	PAR
05	05-03-25	POUR PERMIS	A.A.G
04	19-02-25	POUR PERMIS	A.A.G
03	04-03-25	POUR PERMIS	A.A.G
02	06-12-24	POUR PERMIS	A.A.G
01	13-11-24	POUR PERMIS	A.A.G

STRUCTURE

TITRE DU PLAN : NOTES GÉNÉRALES

ECHELLE: TEL QUE INDUQUÉ

PAGE : S0/S02

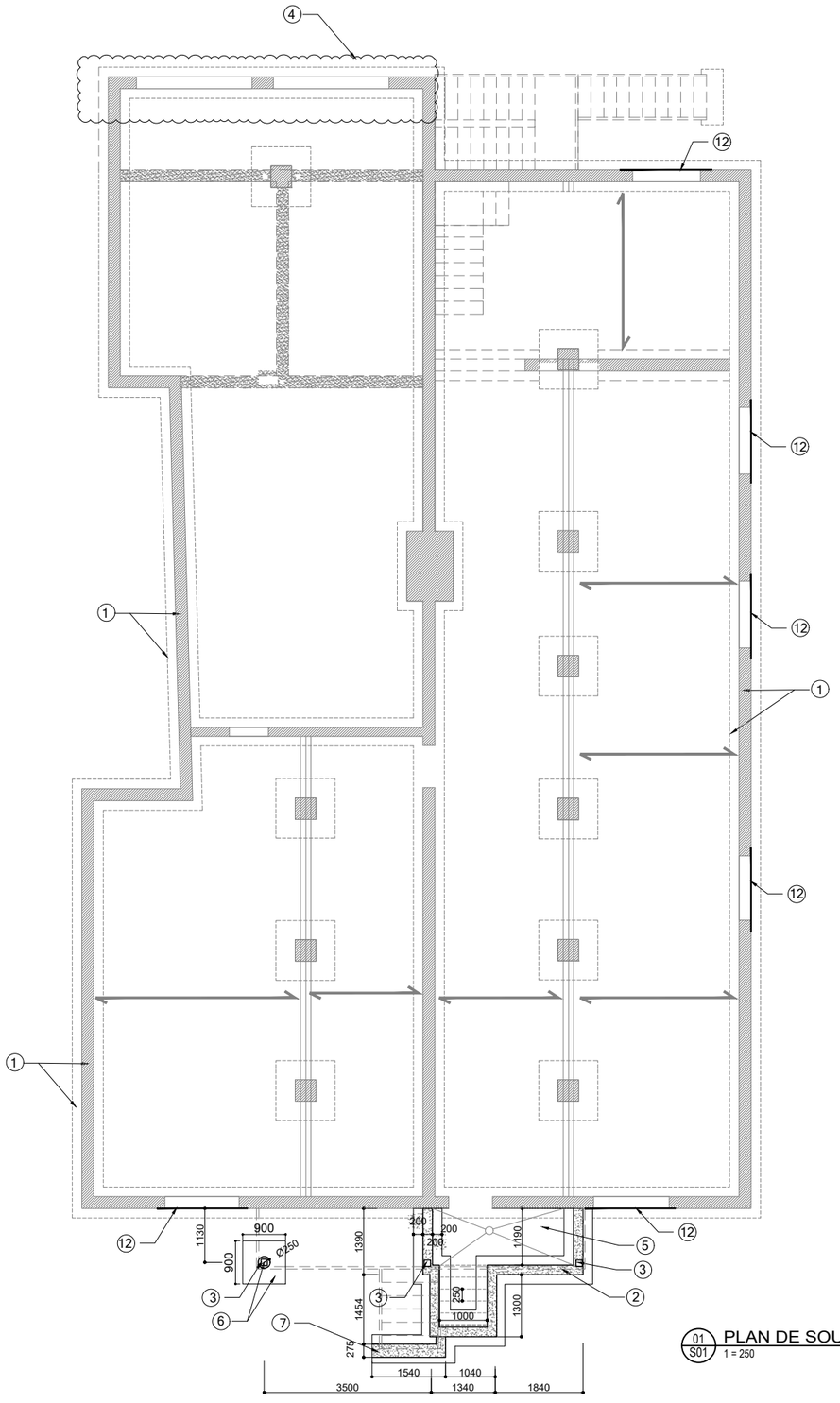

01 S01 PLAN DE SOUS-SOL
1 = 250

1. MUR DE FONDATION ET SEMELLE EXISTANTS
2. COURS ANGLAISE ET ENTRÉE AU SOUS-SOL À DÉMOLIR ET REFAIRE
3. NOUVEAU POTEAU HSS 100 X 100 X 6
4. RÉPARATION DE BÉTON DÉSAGRÉGÉ DE LA DALLE DE TOIT DU GARAGE
5. DALLE DE LA COUR ANGLAISE À REFAIRE ET DRAIN DE SOL A REMPLACER
6. NOUVEAU SONOTUBE AVEC EMPATTEMENT
7. MUR DE FONDATION POUR ESCALIER
8. POUR LES MESURES DE L'ESCALIER ET DU GARDE-CORPS, SE RÉFÉRER AU PLAN D'ARCHITECTURE.
9. SOLIVE DE RIVE EN ACIER C 200 X 23
10. NOUVELLE SOLIVES EN ACIER L 100 X 100 X 6
11. SOLIVE DE RIVE EN ACIER C 200 X 21 FIXÉE AU MUR DE LA FAÇADE
12. LINTEAU DE BÉTON FISSURÉ AU-DESSUS DES FENÊTRES DU SOUS-SOL À RENFORCER EN INSTALLANT UN FER ANGLE 100 X 100 X 6. VOIR DÉTAIL
13. INSTALLER UN LINTEAU EN CORNIÈRE D'ACIER 100 X 100 X 6 MM PEINT POUR LES NOUVEAUX LINTEAUX DE BRIQUES EN ARCHE.
14. PLANCHER DE CONTREPLAQUÉE 15MM RECOUVERT AVEC PLANCHER DE FIBRE DE VERRE

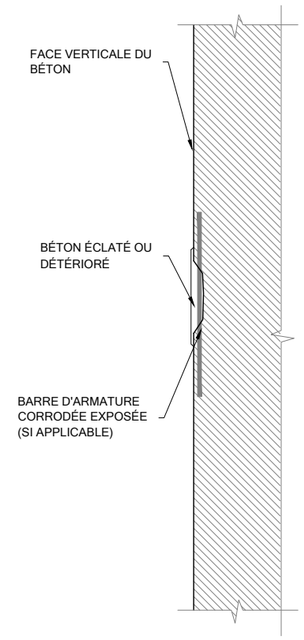

NETTOYER LE BÉTON:

- ENLEVER TOUT BÉTON DÉTÉRIORÉ ET DÉBRIS DE LA SURFACE. UTILISER UNE BROSSE MÉTALLIQUE OU UN CISEAU POUR ENLEVER TOUT MATÉRIAU LÂCHE. NETTOYER LA SURFACE SOIGNEUSEMENT EN UTILISANT UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION.

APPLIQUER ANTI ROUILLE

- UTILISEZ UNE BROSSE MÉTALLIQUE OU UNE PONCEUSE POUR ENLEVER LA ROUILLE SUR LES BARRES D'ARMATURE. ÉLIMINEZ AUTANT DE ROUILLE QUE POSSIBLE.
- UTILISEZ UNE SOUFFLEUSE OU UN ASPIRATEUR POUR ENLEVER LES RÉSIDUS DE ROUILLE ET DE POUSSIÈRE.
- NETTOYEZ LES BARRES D'ARMATURE AVEC UN NETTOYANT ACIDE POUR ENLEVER LA ROUILLE RÉSIDUELLE. SUIVEZ LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT POUR UTILISER LE NETTOYANT ACIDE.
- RINCEZ ABONDAMMENT LES BARRES D'ARMATURE AVEC DE L'EAU PROPRE POUR ÉLIMINER TOUT RÉSIDU DU NETTOYANT ACIDE.
- SÉCHEZ LES BARRES D'ARMATURE À L'AIDE D'UN CHIFFON PROPRE OU D'UN SÉCHOIR.
- APPLIQUEZ UNE COUCHE DE CONVERTISSEUR DE ROUILLE POUR PRÉVENIR LA FORMATION FUTURE DE ROUILLE SUR LES BARRES D'ARMATURE. SUIVEZ LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT.

APPLIQUER LE MORTIER DE RÉPARATION

- AU MOMENT DE L'APPLICATION, LES SURFACES DEVRAIENT ÊTRE HUMIDES (SATURÉES SUPERFICIELLEMENT SÈCHES) ET EXEMPTES D'EAU EN SURFACE.
- FROTTER LE MORTIER CONTRE LE SUBSTRAT POUR REMPLIR LES PORES ET LES VIDES. APPLIQUER LE MORTIER EN COMMENÇANT PAR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉPARATION ET EN REVENANT VERS LE CENTRE. LAISSER LE MORTIER ATTEINDRE LA RIGIDITÉ VOULUE, RÉGLER ET FINIR AVEC UNE TALOCHE EN BOIS OU EN ÉPONGE, OU TEXTURER SELON LE BESOIN. SI LA PROFONDEUR DE LA RÉPARATION EXCÈDE 38 MM (1,5 PO), PROCÉDER PAR COUCHES SUCCESSIVES.
- CHAQUE COUCHE DEVRA ÊTRE APPLIQUÉE DÈS QUE LA PRÉCÉDENTE LE PERMET. AFIN DE FACILITER L'ACCROCHAGE, LES COUCHES INTERMÉDIAIRES DOIVENT ÊTRE LAISSÉES RUGUEUSES, À L'EXCEPTION DE LA DERNIÈRE.

02 S01 RÉPARATION DE BÉTON
1 = 62.5

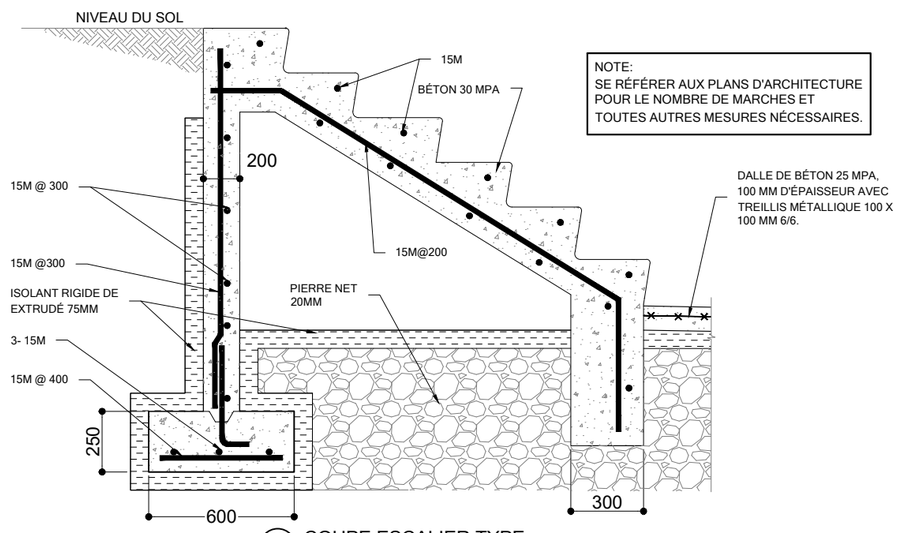

NOTE:
SE RÉFÉRER AUX PLANS D'ARCHITECTURE POUR LE NOMBRE DE MARCHES ET TOUTES AUTRES MESURES NÉCESSAIRES.

03 S01 COUPE ESCALIER TYPE
1 = 62.5

TELAR
Génie-Conseil en Bâtiment

5825 RUE SHERBROOKE EST,
BUREAU 04
MONTRÉAL, QC H1N 1B3
TÉL.(514) 880-1592
COURRIEL: INFO@TELARCO.COM
WWW.TELARCO.COM

INGÉNIEUR - ENGINEER
Ali Asghar Gorji
145825
AAGorji

TITRE DU PROJET :
PHASE 1 : TRAVAUX EXTÉRIEURS
3263 AV. VAN HORNE , MONTRÉAL

CLIENT :
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL (SHDM)

DESSINÉ PAR : HOSSEIN G.

PRÉPARÉ PAR : ALI A. GORJI

APPROUVÉ PAR : ALI A. GORJI

NUMERO PROJET :
280424-JM01

EMIS POUR :

No.	JJ-MM-AA	DESCRIPTION	PAR
05	05-03-25	POUR PERMIS	A.A.G
04	19-02-25	POUR PERMIS	A.A.G
03	04-03-25	POUR PERMIS	A.A.G
02	06-12-24	POUR PERMIS	A.A.G
01	13-11-24	POUR PERMIS	A.A.G

STRUCTURE

TITRE DU PLAN :
PHASE 1

ECHELLE: TEL QUE INDIQUÉ

PAGE : S01/S02

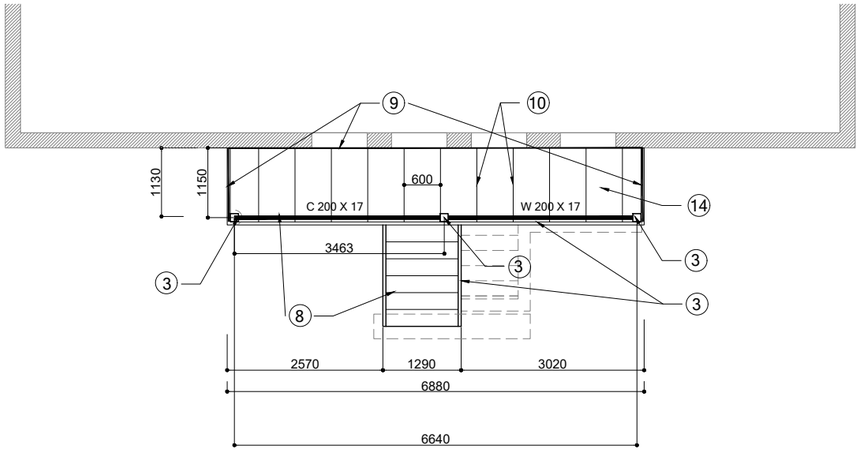

01 S02 PLAN DE R-D-C- AVANT
1 = 250

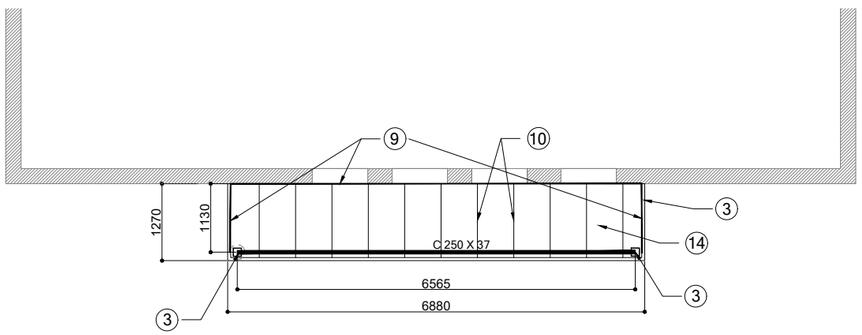

02 S02 PLAN DE 2E & 3E ÉTAGE - AVANT
1 = 250

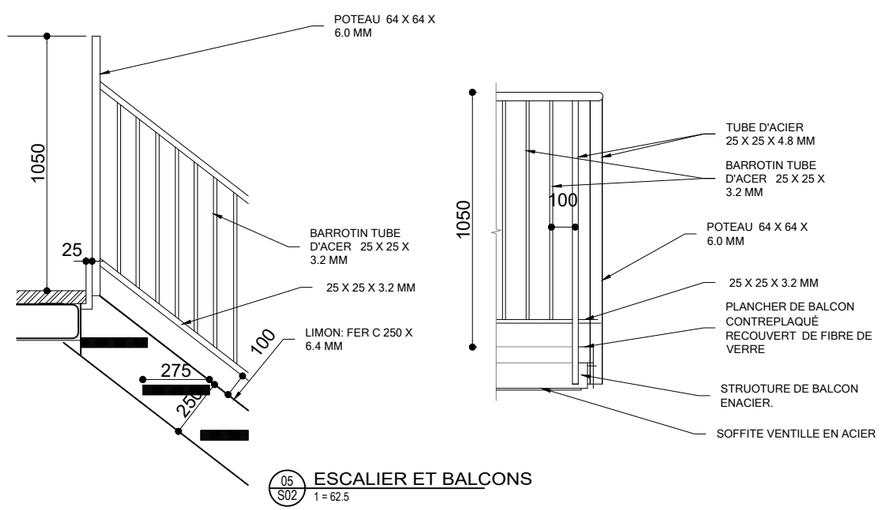

05 S02 ESCALIER ET BALCONS
1 = 62.5

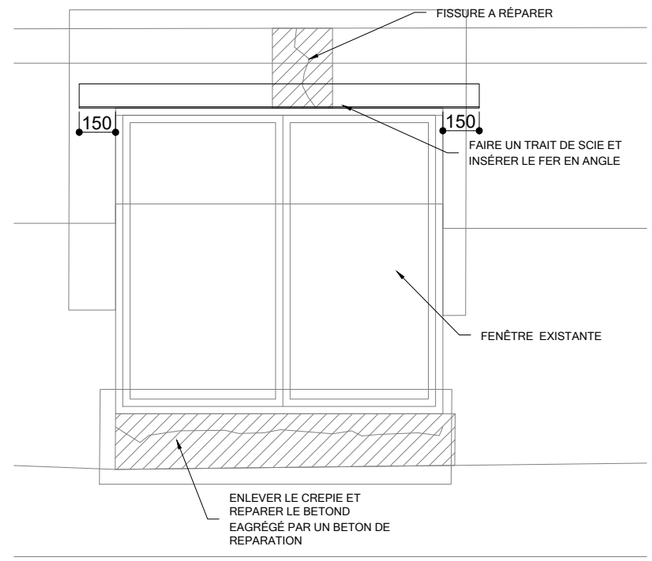

03 S02 RENFORCEMENT DU LINTEAU EN BÉTON DES FENÊTRES
1 =62.5

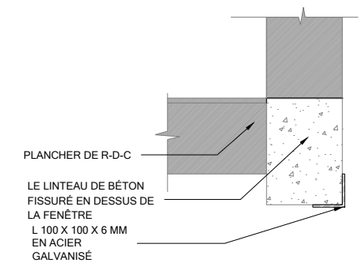

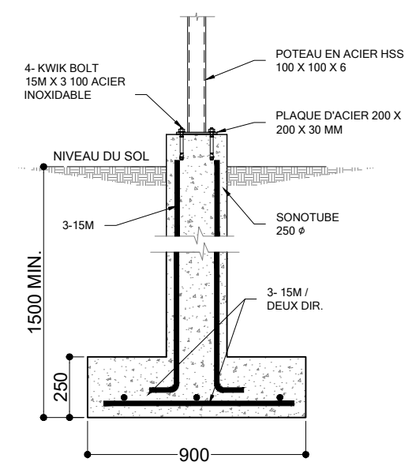

04 S02 COUPE SONOTUBE
1 = 62.5

TELAR
Génie-Conseil en Bâtiment

5825 RUE SHERBROOKE EST,
BUREAU 04
MONTRÉAL, QC H1N 1B3
TÉL.(514) 880-1592
COURRIEL: INFO@TELARCO.COM
WWW.TELARCO.COM

INGÉNIEUR - ENGINEER
Ali Asghar Gorji
145825
AAGorji

TITRE DU PROJET :
PHASE 1 : TRAVAUX EXTÉRIEURS
3263 AV. VAN HORNE , MONTRÉAL

CLIENT :
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL (SHDM)

DESSINÉ PAR : HOSSEIN G.

PRÉPARÉ PAR : ALI A. GORJI

APPROUVÉ PAR : ALI A. GORJI

NUMERO PROJET :
280424-JM01

EMIS POUR :

No.	JJ-MM-AA	DESCRIPTION	PAR
05	05-03-25	POUR PERMIS	A.A.G
04	19-02-25	POUR PERMIS	A.A.G
03	04-03-25	POUR PERMIS	A.A.G
02	06-12-24	POUR PERMIS	A.A.G
01	13-11-24	POUR PERMIS	A.A.G

STRUCTURE

TITRE DU PLAN :
PLANS DE BALCONS ET DÉTAILS

ECHELLE: TEL QUE INDIQUÉ

PAGE : S02/S02